

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 03327

Numéro SIREN : 433 353 224

Nom ou dénomination : A.M.J.P.

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2023 sous le numéro de dépôt A2023/018481

A.M.J.P.

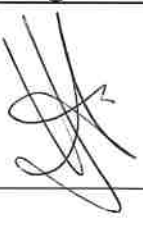
Société par actions simplifiée
Au capital de 84.000 Euros
Siège social : LYON (69002)
6 rue des Marronniers

433 353 224 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE
DU 02 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le deux Novembre,

LA SOUSSIGNEE :

Nom, prénom, adresse	Actions	Emargement
FINANCIERE DES MARRONNIERS 6 rue des Marronniers 69002 LYON mandataire :	84.000 	

Après avoir exposé :

1°- qu'elle est la seule associée de la société par actions simplifiée dénommée A.M.J.P., dont le siège social est à LYON (69002) – 6 rue des Marronniers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 433 353 224, et dont le capital social de 84.000 Euros est divisé en 84.000 actions égales réparties comme précisé ci-dessus,

2° - que l'article 27 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé,

3° - qu'elle a pris connaissance du rapport présenté par le Président précisant la nature précise des décisions à prendre.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- La démission des Directeurs Généraux.
- Les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jérémy MELCHIOR et de Monsieur Alexandre HERRERIAS de leurs fonctions de Directeurs Généraux de la société à compter rétroactivement du 31 Octobre 2021 à minuit, décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

